

4



Rapport de Charte

2025-2040

Version validée par le Comité syndical du 16 janvier 2024

Une autre vie s'invente ici,
une autre vie se construit **ensemble**

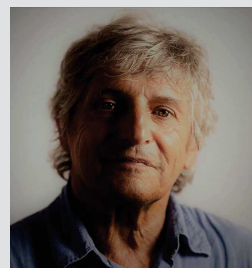


PARC NATUREL RÉGIONAL
NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE





Éditos



Dans le contexte global du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité, notre territoire se doit de porter un projet ambitieux, de prendre à bras-le-corps les défis qui se présentent à nous. Comment préserver la formidable richesse écologique de la Narbonnaise en Méditerranée, cet équilibre entre le littoral, les lagunes et les massifs ? Comment inscrire le développement de nos activités dans la transition écologique, déployer des modèles économiques et sociétaux émergents ? Au fond, comment construire la Narbonnaise en Méditerranée de demain, pour que notre territoire se réinvente en restant fidèle à lui-même ?

À ces questions, la Charte 2025-2040 propose des réponses d'autant plus fortes qu'elles ne sont en rien théoriques. Elles s'inscrivent dans la belle aventure du Parc naturel régional qui, en vingt-et-un ans, a engrangé une connaissance profonde du territoire, de ses écosystèmes, de ses paysages, de ses ressources, de sa biodiversité, de son climat, de ses activités et de sa culture. Plus encore, elles résultent d'une large concertation, qui a rassemblé les élus, les techniciens de collectivités et d'organismes publics, les chercheurs, les scientifiques, les socio-professionnels, les associations, les habitantes et habitants qui, tous, ont apporté leur perception, leur éclairage et leur contribution à l'élaboration de la Charte.

Ce partage d'expériences a aussi été une très belle expérience de partage. Ateliers, consultations, jurys citoyens, forums... L'intelligence collective a été mobilisée comme jamais au service du territoire. Dans ce document de référence qu'est notre nouvelle Charte, pas un défi, pas une orientation, pas une mesure opérationnelle qui ne porte l'empreinte d'une vivante co-construction.

Cette vitalité imprègne la Charte. À l'inquiétude vis-à-vis des bouleversements globaux, notre Charte répond par l'innovation. Aux incertitudes, elle répond par l'expérimentation. Elle conjugue les forces et les complémentarités du littoral et des terres intérieures, de nos stations balnéaires et de nos villages, elle encourage le rééquilibrage des activités humaines sur le territoire, dessine un « vivre ensemble » au service de notre avenir commun.

Un avenir - cap 2040 ! - que nous abordons avec confiance, certains qu'avec la Charte et l'engagement de toutes les forces vives de notre territoire, « une autre vie s'invente ici » !

Didier CODORNIU

Président du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée





Concilier écologie avec justice sociale et vitalité économique de nos territoires ruraux : voilà ce qui guide la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dans toutes ses politiques. Tout naturellement, si l'on peut oser cette formule, les Parcs Naturels Régionaux représentent un outil privilégié pour sceller cette « alliance des humains et de la nature », pour initier et accompagner des projets de développement qui préservent les ressources naturelles et patrimoniales, la biodiversité et la qualité de vie, les services au public et les attraits touristiques.

Parce que notre vaste territoire aux zones géographiques multiples - massifs, littoraux, plaines, causses - est particulièrement exposé aux effets du réchauffement climatique et pour certains bassins de vie à l'enclavement, la Région Occitanie porte l'ambition de garantir cette harmonie entre exigences de la nature et besoins des populations. J'ai les idées claires sur cet équilibre : je refuse le repli sur soi, le rejet de l'autre, l'assignation à un territoire. Je veux des territoires en mouvement, dans lesquels on respire, on travaille, on visite et on vit bien.

Dans les huit Parcs naturels régionaux d'Occitanie, la détermination des élus, l'esprit d'initiative des acteurs sociaux et associatifs, la capacité à fédérer toutes les énergies participent à une construction apaisée de modèles de développement inspirants pour tous. Il n'y a pas de petits projets. Quand ils s'additionnent et se complètent, ils forment des ensembles cohérents dans lesquels il fait bon vivre, visiter, échanger. Nous devons aller plus loin pour maintenir une agriculture durable, pour optimiser la gestion de l'eau, pour solidifier des solidarités entre territoires métropolitains et ruraux.

Partout, les acteurs des parcs sont en première ligne. Pour changer en douceur nos modèles, je fais pleinement confiance à ces pionniers que sont les PNR, définis comme des « territoires d'expérimentations locales et d'innovation au service du développement durable des territoires ruraux ».

Le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée nous offre des paysages, des spectacles uniques d'une nature complice avec les humains et le monde animal. Qui n'a pas été ébahi, à l'heure où s'efface le soleil couchant, quand les premières ombres recouvrent les étangs, par une nuée rose de flamants prenant leur envol pour laisser à sa solitude un grand héron blanc, fier et droit au milieu de la lagune ourlée de vaguelettes par les caprices du vent.

Mais la Narbonnaise en Méditerranée c'est aussi une population d'habitants attachés au progrès, à la vitalité d'activités millénaires, contemporaines ou futuristes, qui ont bâti une ambitieuse feuille de route à l'horizon 2040 afin de relever ce défi d'un développement raisonné.

L'obtention d'un troisième Label sera un merveilleux encouragement.

Vous pouvez compter sur l'engagement à vos côtés de La Région Occitanie.

Carole DELGA

Présidente de La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Au cœur de ses paysages exceptionnels, entre mer et montagne, plaines et forêts, profitant d'influences climatiques diverses et d'une géologie tout aussi panachée, l'Aude recèle une flore et une faune multiple, variée et reconnue comme une des plus riches de France en termes de biodiversité.

Cette richesse exceptionnelle, il nous revient de la protéger, pour aujourd'hui et pour demain, car habiter l'Aude, c'est avoir la chance de vivre entouré de paysages remarquables dans un environnement naturel que soulignent nos Espaces Naturels Sensibles (ENS).

En ce domaine, le Département a toujours mené une politique volontariste de préservation, de gestion et de valorisation au travers de sa stratégie votée en 2012.

Près de 10 ans plus tard, nous allons écrire une nouvelle page de cette stratégie. Les thématiques émergentes telles que le réchauffement climatique, la transition écologique, la ressource en eau, la nécessité d'impliquer davantage les citoyens, premiers acteurs de l'environnement, tout en ayant conscience de la nécessité de travailler collectivement pour mieux contribuer à la préservation de ce bien commun nous l'imposent.

Pour cela, l'Aude sait pouvoir compter sur ses deux PNR, la Narbonnaise en Méditerranée et Corbières-Fenouillèdes, trésors de paysages façonnés et sublimes par des femmes et des hommes à qui il tient à cœur de faire rayonner nos richesses et nos savoir-faire.

En reconduisant sa participation au Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée au travers de la Charte 2025-2040, la collectivité départementale entend affirmer le rôle essentiel de ses PNR dans le déploiement de sa politique ENS et son attachement à ces territoires exceptionnels.

Je renouvelle ici mon ambition de faire grandir ces outils de PNR tels des sentinelles et des laboratoires de travail pour œuvrer à nos côtés, et aux côtés des communes de ces périmètres, pour protéger et valoriser les richesses de l'Aude.

Comme à la première heure, le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée peut compter sur le soutien du Département.

Avec tout mon engagement pour obtenir ce 3^{ème} Label : Cap sur 2040 !

Hélène SANDRAGNÉ

Présidente du Département de l'Aude

Préambule



Étang sursalé du Douz



Voici trente ans que, dès 1994, les communes du pourtour des étangs du Narbonnais se rapprochaient de la Région Languedoc-Roussillon pour préfigurer un projet alliant la préservation et le développement des richesses de leur territoire : le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Elles ambitionnaient ainsi de rejoindre l'aventure des parcs naturels régionaux (PNR), laboratoires vivants d'expérimentation qui, depuis 1967, inventent une autre vie. Les PNR conjuguent de façon harmonieuse le développement économique et social de leur territoire avec les enjeux de préservation et de valorisation de leurs patrimoines naturel, culturel et paysager.

Créé en décembre 2003, reconduit dans sa labellisation en décembre 2010, le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée forme un territoire exceptionnel, reconnu nationalement pour ses paysages, sa biodiversité et sa qualité de vie, qu'une équipe de professionnels s'attache à préserver, à améliorer et à adapter aux changements globaux. Forts de vingt années de réalisations et d'innovations au service du territoire, les communes labellisées et les partenaires renouvellent aujourd'hui leurs engagements pour une troisième labellisation, sur la période 2025-2040.

Fruit d'une ample co-construction, la Charte constitue un document de référence pour la construction de notre territoire de demain. Elle consigne les priorités du Parc naturel régional en matière de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'accueil touristique.

La dynamique de transversalité et la gestion intégrée et des enjeux sont les fondements de notre Charte 2025-2040. Quatre défis majeurs ont émergé de la concertation engagée dès 2021. Il en découle 28 mesures opérationnelles qui se rapportent à 8 orientations majeures. Une arborescence vivante qui dessine et raconte notre territoire à l'horizon 2040, tel que la mise en œuvre de ce projet ambitieux l'aura à la fois préservé et transformé.

Nous vous invitons à découvrir et à vivre la Charte de territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée 2025-2040. Écrivons l'histoire ensemble.



1 Le projet stratégique

Sommaire

1 Le territoire

- 12 / 1.1 UN AMPHITHÉÂTRE NATUREL SUR LE GOLFE DU LION
 - 1.1.1 Des paysages en interactions
 - 1.1.2 La vitalité du patrimoine culturel
 - 1.1.3 Une vie économique entre traditions et transitions
- 21 / 1.2 DES ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES
 - 1.2.1 Une carte intercommunale redistribuée
 - 1.2.2 Une dimension nouvelle pour le Parc

2 La démarche de révision

- 26 / 2.1 LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE
- 30 / 2.2 UNE DYNAMIQUE DE CO-CONSTRUCTION
- 34 / 2.3 CHARTE 2010-2025 : LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION
- 39 / 2.4 LES ENJEUX MAJEURS DU TERRITOIRE

3 Le projet de territoire

- 42 / 3.1 PROJECTION 2040
- 44 / 3.2 UN MODÈLE TRANSVERSAL INNOVANT
- 46 / 3.3 LA STRATÉGIE
 - Les 4 Défis
 - Les 8 Orientations
 - Les stratégies thématiques
 - Les 14 mesures phares

4 La mise en œuvre de la Charte

- 57 / 4.1 LA PORTÉE JURIDIQUE
 - 4.1.1 La publicité et la circulation des véhicules terrestres motorisés
 - 4.1.2 L'articulation avec d'autres documents de planification et d'urbanisme
 - 4.1.3 Les objectifs de qualité paysagère
 - 4.1.4 Le Plan de Parc
 - 4.1.5 L'Évaluation environnementale
- 72 / 4.2 LA GOUVERNANCE
 - 4.2.1 Un syndicat mixte ouvert élargi
 - 4.2.2 Des instances consultatives
 - 4.2.3 Le rôle et Les engagements du Syndicat mixte
 - 4.2.4 Les engagements généraux des signataires
 - 4.2.5 La coopération et Le rayonnement du Parc
 - 4.2.6 La communication : citoyenne et partenariale
- 79 / 4.3 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION
 - 4.3.1 Les objectifs et finalités de l'évaluation
 - 4.3.2 L'organisation du référentiel de suivi et d'évaluation
 - 4.3.3 Les critères d'évaluation
 - 4.3.4 Les questions évaluatives
 - 4.3.5 Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la Charte et de l'évolution du territoire
 - 4.3.6 La périodicité des bilans et de l'évaluation
 - 4.3.7 La gouvernance du dispositif de suivi et d'évaluation

2

Le projet opérationnel

NOTICE DE LECTURE

Les 28 mesures de la Charte

91 /

A Annexes

- 1 Périmètre d'étude 2025-2040 et modifications successives du périmètre du Parc depuis 2003
 - 2 Liste des communes du périmètre d'étude
 - 3 Liste des EPCI à fiscalité propre concernés par le périmètre d'étude 2025-2040
 - 4 Emblème figuratif du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée
 - 5 Fiches paysages (UP) et Objectifs de qualité paysagère
 - 6 Vision synthétique de l'ensemble des dispositions associées à chaque mesure
 - 7 Tableau des correspondances des mesures avec les orientations et thématiques
 - 8 Tableau de synthèse des indicateurs de suivi et d'évaluation & questions évaluatives
 - 9 Notice du Plan de Parc (en cours)
-



Falaise de Leucate dans l'anse du Paradis

1

Le Projet stratégique

≈

1

Le territoire

1.1

Un amphithéâtre naturel sur le golfe du Lion

Une mosaïque d'étangs, de lagunes et de salins bordée, à l'est, par un arc de sable fin sans équivalent sur le littoral languedocien et ceinte, à l'ouest, par le massif des Corbières et ses avancées maritimes, véritable amphithéâtre rocheux parsemé de garrigues et forêts. Ainsi se présente le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, ensemble d'espaces naturels préservés parmi les plus remarquables du golfe du Lion.

De l'embouchure du fleuve Aude au plateau de Leucate et des Corbières maritimes à la basse vallée de l'Orbieu, le territoire s'étend sur 77 000 ha et couvre 25 communes audoises. Ses milieux méditerranéens hébergent des continuités écologiques et une biodiversité d'exception, toutefois vulnérables face à la prégnance du changement climatique et aux risques induits : submersion marine, incendies de forêt, eutrophisation, espèces invasives... La richesse environnementale et paysagère de la Narbonnaise en Méditerranée est attestée par un foisonnement de labels et dispositifs de protection : 41 000 ha en zones Natura 2000, 55 000 ha en Znieff, 16 plans nationaux d'action, 11 100 ha de sites classés au titre des paysages, 53 000 ha en espaces naturels sensibles, auxquels s'ajoute depuis 2006 la reconnaissance des étangs littoraux de la Narbonnaise au titre de la convention Ramsar.

1.1.1

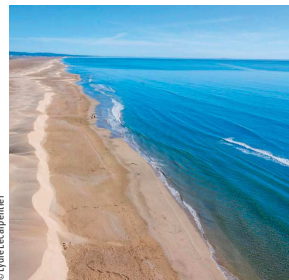
DES PAYSAGES EN INTERACTIONS

Le territoire, ensemble de paysages à dominance humide, collinaire ou agricole, se singularise par ses contrastes et ses interactions. Les eaux saumâtres des lagunes y coexistent avec l'aridité rocailleuse des massifs. Les vallons enclavés des Corbières jouxtent un piémont innervé par des voies de communication européenne. L'aspect sauvage de la garrigue et des étangs vient en contrepoint à la tradition balnéaire, vecteur d'affluence. C'est dans ces oppositions apparentes, riches en réalité d'imbrications paysagères, écologiques et sociales, que la Narbonnaise en Méditerranée a forgé sa spécificité et son histoire, romaine, architecturale, portuaire, pastorale et viticole.

Du port de plaisance des Cabanes de Fleury jusqu'à la station balnéaire de Leucate-plage, le littoral audois étire son ruban de sable fin, juste interrompu par les infrastructures portuaires de Port-la-Nouvelle et la falaise de Leucate.

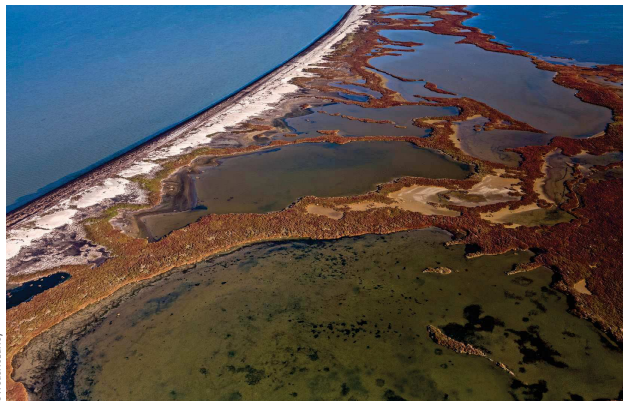
Le lido de la Narbonnaise se signale, sur le rivage languedocien, par le caractère préservé et parfois sauvage de ses plages, dont la plus emblématique est celle de la Vieille-Nouvelle, havre de biodiversité. Quelques stations balnéaires et villages de cachet, incluant un patrimoine lié à la pêche traditionnelle, bordent le cordon littoral. Une flore remarquable se développe au cœur des milieux littoraux, qu'il s'agisse de l'*Euphorbe pepilis*, profuse sur les dunes, ou du *Limonium diffusum* et de la Lavande de mer dans les vastes steppes salées.

Le littoral



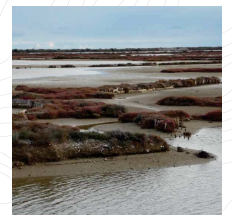
Longue plage du lido de la Vieille Nouvelle

© Lydia Lecapentier



© Frédéric Larnay

La sèche de l'île de l'Aute dans la lagune de Bages-Sigean



Anciens salins de Sainte-Lucie

1- LE PROJET STRATÉGIQUE

reproduction privilégiés pour, respectivement, les oiseaux paludicoles, les spatules blanches et les laro-limicoles coloniaux. L'étang de l'Ayrolle héberge la Grande nacre, mollusque protégé et bio-indicateur de la bonne santé du littoral. Les prés salés et fourrés halophiles de l'étang de La Palme font de cette lagune écologiquement préservée un lieu de nidification pour les laro-limicoles coloniaux, Avocette élégante, Gravelot à collier interrompu et Sterne naine, ainsi qu'une escale pour les oiseaux migrateurs.

La végétation des lagunes se caractérise par exemple par le Grand static, la Ruppia maritime ou le Tamaris d'Afrique. Les marais périphériques accueillent une flore spécifique, selon leur degré de salinité : roselière en zone faiblement saumâtre, sansouïre en secteur plus salé. Les roselières, à commencer par celle du Grand Castérou, sont précieuses pour le gîte et le nourrissage d'une avifaune à fort enjeu régional. Elles sont considérées aussi pour leur potentiel épuratoire. Tributaires des apports en eau douce, elles accusent une régression inquiétante depuis plusieurs décennies.

Il est à souligner combien le fonctionnement écologique des lagunes est indissociable des systèmes hydrographiques qui les alimentent : celui de la basse vallée de l'Aude, plusieurs bassins versants côtiers, ainsi que des résurgences karstiques.

Les lagunes & marais

Entre la terre du piémont et la mer Méditerranée, entre deux eaux, l'une douce et l'autre salée, les lagunes narbonnaises présentent une richesse biologique incomparable, protégée tant par les directives Natura 2000 que par une reconnaissance internationale (Ramsar). Étendue morcelée de 12 000 ha, ce paysage mouvant a pour composantes majeures les étangs de Bages-Sigean, Campagnol, Gruissan, l'Ayrolle et La Palme. À ces deux derniers et au petit étang de Pissevaches, sont connectés trois des quatre ultimes graus naturels de la façade méditerranéenne en France hexagonale, spécificité qui rejaille sur leur fonctionnement hydraulique et sur les variations de leur salinité. Exceptionnel en Méditerranée, avec ses anses et bassins, ses îles et presque îles, l'étang de Bages-Sigean forme la lagune saumâtre la plus vaste du Narbonnais. Ses roselières, l'île de la Planasse et les anciens salins sont des sites de

Le massif des Corbières

Le chaînon oriental des Corbières se déploie du sillón audois aux contreforts des Pyrénées. Il est délimité par deux avancées maritimes, étraves de calcaire dans le golfe du Lion : le massif de la Clape au nord, le plateau de Leucate au sud. Le relief karstique de la Clape se distingue par ses milieux rupestres, éboulis et grottes, et par ses curiosités géologiques telles le gouffre de l'Œil doux et sa résurgence. Le plateau de Leucate, terminé par une falaise, se caractérise par un assemblage de milieux secs strié de murets de pierre : pelouses à brachypodes, garrigues, bois et bosquets, vignoble. Les massifs de Fontfroide et des Corbières maritimes, séparés par l'entaille de la vallée de la Berre et par des collines, sont les deux composantes majeures



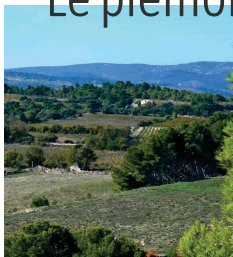
Portel-des-Corbières



Le château de Montségur sur la Roquelongue

du chaînon. Ça et là, de petits villages typiquement languedociens sont implantés en fond de vallée. Relief vallonné à dominante gréseuse, le massif de Fontfroide alterne entre affleurements rocheux, enclaves agricoles et couverts végétaux. La densité forestière de son versant occidental (chênaies et conifères) contraste avec les garrigues qui prospèrent sur ses collines orientales. Côté ouest, les ultimes soubresauts du massif s'apaisent dans les plaines ondulées de l'Orbieu et de l'Aussou, paysage de rivières et canaux au riche patrimoine arboré. Les Corbières maritimes, elles, forment un ensemble exceptionnel de collines méditerranéennes calcaires. Des garrigues et forêts non résineuses, des plateaux accidentés et des gorges, des vallons et plaines de tradition viticole, composent ce massif de caractère rupestre. Sur ses hauteurs sont implantés les parcs éoliens du territoire. De par leurs milieux et leur topographie, les Corbières hébergent une avifaune remarquable, de l'Aigle de Bonelli à la Bondrée apivore et du Circaète Jean-le-Blanc au Grand Duc d'Europe, en passant par une belle variété de passereaux méditerranéens, ainsi qu'une vingtaine d'espèces de chiroptères. Parmi la flore, se détache une espèce endémique unique au monde, la Centaurée de la Clape, dont on recense jusqu'à 3 000 pieds sur le massif éponyme. Le plateau de Leucate, quant à lui, est la plus abondante station de Violettes sous-arbustives de l'Hexagone.

Le piémont



Mosaïque agricole du piémont

Un espace de transition mais aussi un espace traversé : ainsi peut se définir le piémont des Corbières. Une transition entre les étangs et les massifs, d'est en ouest, où le vignoble, la prairie, le bocage, la garrigue et la forêt composent un espace rural à valeur patrimoniale, d'autant plus singulier qu'il se trouve à l'interface de milieux humides et secs. Une traversée du nord au sud, historiquement, avec la Via Domitia sous l'Antiquité, aujourd'hui avec l'autoroute A9 et le projet ferroviaire de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, qui font du piémont un axe majeur de circulation reliant la France à l'Europe du Sud. Le piémont des Corbières, dont le paysage est fortement façonné par la tradition viticole, abrite des oiseaux comme le Cochevis de Thékla et la Pie grièche à tête rousse, cependant que le Bruant ortolan y nidifie et que des rapaces, tels le Busard cendré, y trouvent un terrain de prédation. Dans le domaine de la flore, les parcelles agricoles sont une terre de prédilection pour la Gagée des prés, herbacée d'intérêt patrimonial.

1.1.2

LA VITALITÉ DU PATRIMOINE CULTUREL



Massif et abbaye de Fontfroide

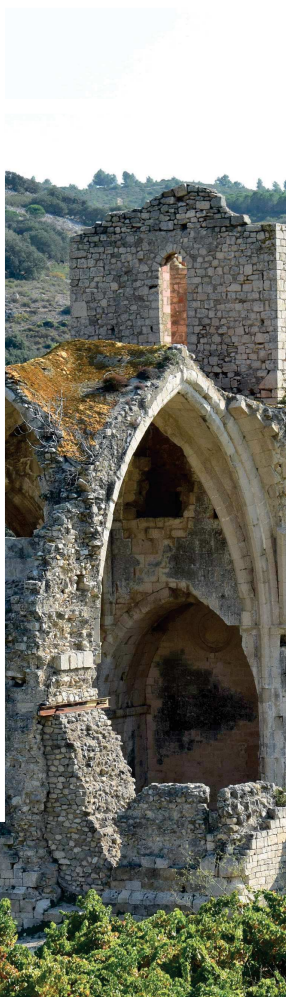
Merveille d'architecture cistercienne, l'abbaye de Fontfroide s'impose avec évidence comme le joyau patrimonial de la Narbonnaise en Méditerranée. Ses jardins en terrasse, en symbiose avec le paysage environnant du massif de Fontfroide, ajoutent à l'enchantement paisible du lieu. L'art moderne s'y fraie une place appréciable, dans les vitraux flamboyants et sur les parois intérieures de l'édifice (œuvres de Burghstal, Redon...). L'abbaye sert également d'écrin à une programmation culturelle entremêlant musique, arts plastiques et projections. À rebours de ce monument qui illustre la chrétienté médiévale en pays audois, il ne subsiste quasiment pas d'édifices antiques

témoignant de la prospérité de la Gaule narbonnaise, province romaine au III^e siècle av. J.-C. L'archéologie, en revanche, a exhumé des vestiges de ce passé fastueux, comme le site de Port-la-Nautique qui rassemble un atelier de potiers, une zone d'exploitation conchylicole, une villa maritime et un vivier d'agrément. Le musée Narbo Via, ouvert en 2021, met en lumière les collections gallo-romaines de la Narbonnaise, fruits d'actives campagnes de fouilles. Des musées plus modestes, à Sigeac et Peyriac-de-Mer, présentent du mobilier antique mais aussi de l'Âge du Fer, période dont l'oppidum de Pech Maho, comptoir de commerce lagunaire du VI^e au III^e siècles av. J.-C., est la survivance la plus remarquable.

Les systèmes défensifs ont laissé peu d'empreintes : ruines du château de Leucate, tours de guet de l'Ancien Régime à La Franqui et Port-la-Nouvelle, mais aussi vestiges épars de fortifications côtières allemandes de 1942. Le patrimoine architectural révèle des trames urbaines successives entre le Moyen Âge et le XX^e siècle, dont les témoignages les plus originaux ou spécifiques sont les « circulades » médiévales de Gruissan, les faubourgs viticoles des villages et les stations balnéaires.

Les paysages et le rythme quotidien de la Narbonnaise en Méditerranée sont imprégnés par un patrimoine culturel lié aux savoir-faire. Les bétous, petites embarcations à fond plat, et les capéchades, filets à verveux, illustrent la tradition vivace de la pêche en étang. Les salins renaissent à Gruissan et La Palme, où est conservée une ancienne station de pompage. La viticulture a posé son empreinte : hameaux et faubourgs viticoles, caves coopératives, mais encore tout ce patrimoine vernaculaire que sont les cabanes de vigne et les murets de pierre sèche. Ceux-ci sont également des marqueurs d'une tradition agro-pastorale tout juste réémergente. Tandis qu'aqueducs, fontaines et norias signalent la relation du territoire à l'eau douce, le patrimoine de la navigation se manifeste à travers la chapelle Notre-Dame des Auzils et, au présent, par le chantier d'insertion de charpenterie de marine porté par le Syndicat mixte du Parc. Liaison entre le canal du Midi et la Méditerranée, le canal de La Robine, doté de six écluses (dont trois dans le périmètre du Parc) est classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Enfin, la langue occitane constitue un patrimoine immatériel gravé dans la mémoire et l'imaginaire de bon nombre d'habitants. Elle est revalorisée aujourd'hui par le biais de structures pédagogiques, d'une radio locale et du spectacle vivant.

L'église Notre-Dame des Oubiels à Portel-des-Corbières



1.1.3

UNE VIE ÉCONOMIQUE ENTRE TRADITIONS ET TRANSITIONS



Filets de pêche des capéchades dans la Lagune de Bages-Sigean

Portuaire, viticole, touristique, la Narbonnaise en Méditerranée possède une vitalité économique qui s'appuie sur ses métiers de l'agriculture et de la mer, sa tradition balnéaire, son commerce et son artisanat, sa situation de carrefour d'échanges terrestre et maritime. Simultanément, le territoire se positionne sur des filières innovantes telles l'éolien flottant, la biotechnologie, l'économie circulaire, les croissances bleue et verte.

Des activités ancrées au territoire

La pêche lagunaire vit au rythme des migrations saisonnières des poissons, crabes et crustacés. L'activité de pêche en mer pour les petits métiers augmente en été. Trois prud'homies, à Gruissan, Bages/Port-la-Nouvelle et Leucate, organisent la pêche et rassemblent 90 pêcheurs. Les produits de la pêche sont commercialisés à la criée de Port-la-Nouvelle et en vente directe sur trois points de débarquement lagunaire. La pêche en étang est dépendante de la vitalité des ressources (daurade, anguille argentée), donc de la qualité biologique des milieux et du bon fonctionnement des graus.

Le territoire, dont la surface agricole utile représente 42%, est couvert par les rayons de production de cinq AOP viticoles et deux AOP oléicoles. La vigne, dont le cépage emblématique est le Carignan, a fortement façonné les paysages du piémont et des Corbières. La viticulture mobilise à elle seule 78% de la SAU et s'organise autour de six caves coopératives, forces de proposition en matière d'irrigation et d'agroécologie.

La diversification agricole en Narbonnaise est rendue difficile par l'aridité croissante des terroirs, la salinité des sols et les questions de ressource en eau. Cela n'empêche pas l'émergence, aux côtés des céréales et de l'olivier, de filières arboricoles et maraîchères. Plus d'un quart de la SAU est cultivée selon des pratiques agroécologiques. De plus, entre drives fermiers et boutiques de producteurs, nombre d'initiatives se font jour en faveur de circuits courts et de la livraison de produits locaux. L'agriculture se signale également par un récent regain de l'élevage, en faveur du maintien des milieux ouverts. Enfin, une exploitation agricole sur cinq mise sur l'agritourisme.

Tourisme balnéaire, tourisme nature

En face du tourisme balnéaire, qui a forgé l'image de la Narbonnaise depuis 1963, se développe un tourisme de nature lié au caractère sauvage des lagunes et du massif des Corbières. Il s'articule autour de la découverte paisible des villages et des sites (le gouffre de l'Œil doux), de l'itinérance (sentiers Cathare et de l'Ancienne frontière occitano-catalane) et de la randonnée ou encore de l'œnotourisme.

Le piémont des Corbières accueille un tourisme patrimonial et familial à travers le musée romain NarboVia de Narbonne, la réserve africaine de Sigean, le canal de la Robine. Une filière « birdwatching » s'est mise en place, qui valorise la richesse ornithologique du territoire. Du littoral à l'arrière-pays, un enjeu réside dans la qualification des hébergements, d'autant que la Narbonnaise en Méditerranée regroupe à elle seule 75% de la capacité d'accueil touristique du département de l'Aude.

Entre kitesurf et escalade, le territoire accueille une quinzaine d'activités sportives outdoor, qui peuvent toutefois générer des conflits d'usage. Une problématique importante est la forte fréquentation des espaces naturels, cause de dégradation des milieux et de perturbation de la faune. Sa régulation est un enjeu majeur à relever en lien avec la mise en place d'un écotourisme propice à l'étalement de la saison.

Transition énergétique : éolien flottant à l'horizon

Le territoire de la Narbonnaise en Méditerranée, parcouru par des vents forts comme la tramontane et le cers, est pionnier de l'éolien terrestre. C'est à Port-la-Nouvelle qu'a été implantée en 1991 la première éolienne raccordée au réseau électrique. On recense aujourd'hui, au sein du périmètre d'étude, 85 éoliennes réparties sur trois sites, total quasi inchangé depuis 2011. Le développement de l'éolien est strictement encadré par une charte qualité des énergies renouvelables commune au Parc et au Grand Narbonne. Un enjeu plus récent réside dans la maîtrise du solaire photovoltaïque au sol, en lien notamment avec l'agrivoltaïsme. La dynamique de transition énergétique sur le territoire a pour aiguillon l'éolien flottant. Deux parcs éoliens pilotes sont en cours de création et un projet éolien flottant commercial est à l'étude. Dans ce cadre, le port de Port-la-Nouvelle est destiné à devenir un hub de la logistique de l'éolien flottant.

S'y ajoute un projet de production d'hydrogène vert, notamment pour la desserte des usages portuaires, en lien avec le projet européen Corridor H2. Chauffage bois biomasse, méthanisation, valorisation des déchets organiques et conversion des entreprises locales au gaz naturel véhicules (GNV) sont les autres pistes explorées pour la transition énergétique du territoire.

Refuge littoral de Sainte-Lucie, canal de la Robine et lagune de l'Ayrolle



1.2 Des évolutions institutionnelles

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée se situe intégralement dans le département de l'Aude, en région Occitanie. Le périmètre d'étude pour le renouvellement du label couvre 25 communes, membres de 3 intercommunalités distinctes dont une seule, à ce jour, adhère à son Syndicat mixte : la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne. Depuis peu, le Parc anime le groupe d'action locale Via Domitia qui intervient sur le Grand Narbonne et l'intercommunalité héraultaise de La Domitienne.

1.2.1**UNE CARTE INTERCOMMUNALE REDISTRIBUÉE**

La réforme des collectivités territoriales de décembre 2010 a suscité la création, au 1^{er} janvier 2013, de la Communauté de communes Région lézignanaise, Corbières et Minervois, qui résulte alors de la fusion de deux intercommunalités, Région lézignanaise et Massif de Mouthoumet, et de l'agrégation de plusieurs communes. En application des dispositions de la Loi NOTRe du 7 août 2015 puis du Schéma départemental de coopération intercommunale de l'Aude, le regroupement des intercommunalités Corbières et Salanque-Méditerranée et l'addition de deux communes du Grand Narbonne (dont Feuilla) ont donné naissance, au 1^{er} janvier 2017, à la Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée. Simultanément, la dissolution de la Communauté de communes du Piémont d'Alaric s'est traduite par le rattachement de deux communes à l'intercommunalité Région lézignanaise, Corbières et Minervois.

Aussi, les 25 communes du périmètre d'étude du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée se répartissent sur trois établissements publics de coopération intercommunale :

- 16 sur la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, dont 8 proviennent de l'ancienne intercommunalité Corbières en Méditerranée dissoute dès 2012
- 6 sur la Communauté de communes Région lézignanaise, Corbières et Minervois dont les 3 communes de l'extension géographique à l'étude dans le cadre du renouvellement du label du Parc
- 3 sur la Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée



Enjeux communs, synergies nécessaires

La réorganisation du paysage de l'intercommunalité s'est accompagnée d'une montée en puissance des communautés de communes et d'agglomération. Celles-ci exercent désormais des compétences dans les domaines de la transition énergétique (loi de 2015 pour la croissance verte), de l'eau potable et de l'assainissement (loi NOTRe), de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (transférées en 2018) ou des modes de déplacement écologiques (loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019). Ces transferts de compétences soulèvent la question de l'harmonisation des politiques publiques environnementales, d'autant plus sensible que le périmètre du Parc ne recouvre aucune des trois intercommunalités dans leur ensemble. Une cohérence doit être recherchée, par exemple, entre les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) des communautés de communes Région Lézignanaise, Corbières & Minervois et Corbières Salanque Méditerranée, en cours d'élaboration, et celui déjà en vigueur (2019-2024) du Parc et du Grand Narbonne. La loi Alur de 2014 prévoit que soient transposées, dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT), les dispositions pertinentes de la Charte, dans un souci de compatibilité qui, depuis la loi Climat et Résilience de 2021, concerne aussi l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN). Au-delà, la prise en considération, par les SCoT des trois intercommunalités, des enjeux relatifs à la gestion de l'espace, au paysage, à la biodiversité, à la ressource en eau et à la transition écologique témoigne, en ce sens, de synergies bien réelles qu'il conviendra d'accroître.

1.2.2

UNE DIMENSION NOUVELLE POUR LE PARC

La loi de modernisation de l'action publique territoriale (« Maptam ») du 27 janvier 2014 a confié aux régions le chef de file en matière de protection de la biodiversité, de climat et d'énergie, de qualité de l'air, de développement durable du territoire. Les départements ont compétence pour les espaces naturels sensibles, les espaces agricoles et naturels péri-urbains, l'eau et les milieux aquatiques. La loi du 8 août 2018 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a conforté la reconnaissance des parcs naturels régionaux comme vecteurs de coordination des politiques publiques sur leur territoire. Elle a renforcé également leurs prérogatives en matière d'affichage publicitaire et de préservation-valorisation des paysages.

Statutairement, le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée a connu plusieurs évolutions :

- l'entrée de la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne au Syndicat mixte en 2015, avec pour incidences une hausse des moyens alloués, un nouvel équilibre des dotations (33% Région, 33% Département, 33% communes, intercommunalités et consulaires) et une représentativité accrue du territoire au sein du Comité syndical (51 membres sur 74)
- la gestion de la Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie, havre de biodiversité et ensemble de paysages typiques du littoral méditerranéen (île calcaire, anciens salins, plage sauvage)
- la prise en gestion du Chantier d'insertion de charpenterie de marine, dédié à la conservation du patrimoine maritime et fluvial languedocien
- l'adhésion en 2022 de la commune de Treilles qui, auparavant, constituait une enclave à l'intérieur du périmètre du Parc.

L'animation du GAL Via Domitia
En symbiose avec sa vocation d'animation territoriale, le Parc s'est vu attribuer le portage du Groupe d'action locale (GAL) Via Domitia, relatif aux fonds européens Leader pour le développement rural, sur la période 2023-2027. Il exerce cette mission nouvelle sur un périmètre distinct du sien, qui associe Le Grand Narbonne et la Communauté de communes La Domitienne, à cheval sur les départements de l'Aude et de l'Hérault.



Visuel 3D de la Maison de la Narbonnaise et du Parc

En 2024, le Syndicat mixte, installé à Sigean depuis 2012, va transférer son siège administratif dans un écrin en adéquation avec l'image du Parc naturel régional : le Grand Castélou, anciennement saline puis exploitation viticole au cœur du paysage emblématique des Marais du Narbonnais. Ce domaine, propriété du Conservatoire du littoral, est géré par le Syndicat mixte du Parc en partenariat avec la Ville de Narbonne. La future Maison du Parc et de la Narbonnaise, conçue selon la démarche Bâtiment Durable Occitanie, est promise à devenir une vitrine environnementale du territoire, avec un espace interprétatif, des équipements pédagogiques pour l'accueil de classes, un jardin et l'atelier de charpenterie de marine.



2

La démarche de révision
